Nouvelle déclaration de M. Chamberlain sur la cordialité des rapports franco-anglais

Londres, 21. — M. Chamberlain a implicitement renouvelé les déclarations qu'il avait faites le 19 décembre, à la Chambre des Communes sur la cordialité des rapports franco-britanniques et sur le fait que les déclarations échangées publiquement entre les deux pays sont plus significatives que des traités.

Le député libéral Mander lui ayant demandé s'il était prêt à faire une déclaration concernant un appui britannique éventuel à l'égard de la France, le premier ministre répondit :

« La situation a été exposée clairement dans des déclarations faites récemment en public et je prierais M. Mander de se référer à la déclaration que j'ai faite sur les relations franco-anglaises au cours du débat qui a eu lieu à la Chambre des Communes le 19 décembre dernier.

» Quant à la nécessité de donner une assurance nouvelle de l'attitude anglaise : Je crois, ajouta M. Chamberlain, que le gouvernement français sait parfaitement à quoi s'en tenir. » (Applaudissements sur les bancs gouvernementaux).

PROSTATIQUES
Évitez l'opération
Consultez le Docteur Payt, médecin-spécialiste de l'Hormonothérapie, qui applique son Nouveau Traitement à l'Institut de Thérapeutiques Nouvelles, 133, rue du Molinel à Lille, tous les jours de 9 h. à 12 heures et de 14 à 19 heures.
Brochure gratuite sur demande.
173

M. ANTHONY EDEN EST RENTRÉ EN ANGLETERRE

Londres, 21. — M. Anthony Eden a débarqué ce matin à Plymouth venant des Etats-Unis, où il a fait un court séjour. Il s'est déclaré enchanté de son voyage et de l'accueil dont il a été l'objet.

LE VOYAGE DE M. DALADIER EN CORSE ET EN TUNISIE N'EST PAS ENCORE FIXÉ

Paris, 21. — Contrairement à ce qui a été annoncé dans un journal du matin, la date ni les modalités du voyage de M. Daladier en Corse et en Tunisie n'ont encore été fixées. Le président du Conseil partira le lendemain de la clôture de la session parlementaire qui suivra le vote définitif du budget. Il est vraisemblable que des unités de la flotte française participeront aux manifestations qui sont envisagées pour célébrer l'arrivée de M. Daladier à Tunis, mais les précisions données à ce sujet sont prématurées. Il se pourrait d'autre part que, sur le chemin du retour, le président du Conseil s'arrêtât à Alger où des cérémonies se dérouleraient en son honneur.

M. Daladier doit conférer incessamment avec M. Eric Labonne, résident général à Tunis, pour arrêter le programme de son voyage en Tunisie.

Qu'il vous tombe une fille ou un garçon...
950/11
Soyez toujours bien coiffé
N'encrassez pas vos cheveux de gomme. Ne les poissez pas de graisse. Maintenez votre coiffure impeccable et dans tout son éclat avec
Tube : Fr. 5
Pot : Fr. 10.50
tous rayons parfumerie.
Silvifix
Crème fixative invisible
Préparation Silvikrine
9575

DANS LA SURETÉ NATIONALE

Paris, 21. — Sont promus sur place inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 1re classe, officiers de police judiciaire, les inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 2e classe, officiers de police judiciaire, dont les noms suivent : MM. Auzuret, à **Calais** (P.-de-C.) ; Berlier, à **Boulogne-sur-Mer** (P.-de-C.).

Est promu sur place inspecteur principal de police spéciale et mobile de 3e classe, officier de police judiciaire, l'inspecteur de police spéciale et mobile de 1re classe, officier de police judicaire : M. Pourchon, à **Calais** (P.-de-C.).

Est promu sur place inspecteur de police spéciale et mobile de 2e classe, l'inspecteur de police spéciale et mobile de 3e classe : M. Féty, à **Calais** (P.-de-C.).

Sont promus sur place, inspecteurs de police spéciale et mobile de 6e classe, les inspecteurs de police spéciale et mobile de 7e classe, dont les noms suivent : MM. Bezin, à **Feignies** ; Rougerie, à **Douai** ; Robert, à **Jeumont** ; Masure, à **Douai** ; Paillot, à **Dunkerque** ; Mayali, à **Jeumont** ; Moulins, à **Lens** ; Vernez, à **Feignies** ; Taboulet, à **Béthune** ; Leyris, 2e brigade régionale à **Lille**.

La situation administrative des inspecteurs de police spéciale et mobile de 7e classe, dont les noms suivent est fixée ainsi qu'il suit : MM. Perrin, 2e brigade régionale à **Lille**, promu à la 4e classe ; Merly, à **Valenciennes**, promu à la 4e classe.

LE CABINET YOUGOSLAVE A DÉMISSIONNÉ

Belgrade, 21. — Suivant la coutume le docteur Stoyadinovitch a présenté la démission du Cabinet au prince Paul à la suite des élections. Le prince lui a confié la constitution du nouveau ministère en tant que chef de la majorité

Communiqué du Bureau de Presse AIR FRANCE

LIGNE FRANCE-INDOCHINE. — Le courrier n° 50 parti de Marseille le Jeudi 8 Décembre à 7 h. 00 est arrivé à Saigon le Mardi 13 Décembre 1938 à 10 h. 17, à Hanoi le Mercredi 14 Décembre à 3 h. 37 et à Hong-Kong le Jeudi 15 Décembre 1938 à 4 h. 42.

Le courrier n° 150 parti de Hong-Kong le Vendredi 9 Décembre 1938 à 22 h. 25, d'Hanoi le Samedi 10 Décembre à 23 h. 30 et de Saigon le Dimanche 11 Décembre à 4 h. 43 est arrivé à Marseille le Vendredi 16 Décembre 1938 à 14 h. 00.

LIGNE FRANCE-AMERIQUE. — Le courrier n° 50 parti de Toulouse le Dimanche 11 Décembre à 6 h. 45 est arrivé à Buenos-Ayres le Mercredi 14 Décembre à 19 h. 30 et à Santiago-du-Chili le Jeudi 15 Décembre 1938 à 16 h. 35

Le courrier n° 150 parti de Santiago-du Chili le Samedi 10 Décembre à 11 h. 20, de Buenos-Ayres le Dimanche 11 à 3 h. 25 est arrivé à Toulouse le Mercredi 14 Décembre à 14 h. 45.

LES NERVOPILULES
Puissant reconstituant du système nerveux, *les Nervopilules* ont été approuvées par le Docteur Vidal, qui a reconnu leur efficacité dans les dépressions nerveuses, les paralysies et dans tous les troubles du *Grand Sympathique*. Le flacon, frs. 16 60, toutes pharmacies. 9506.

M. COMNÈNE, ministre roumain démissionne

Il est remplacé aux Affaires étrangères par M. Gafencu

Bucarest, 21. — M. Comnène, Ministre des Affaires Etrangères, a présenté ce matin sa démission. M. Gafencu, ancien Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères a été nommé Ministre des Affaires Etrangères.

M. Comnène qui occupait ce ministère depuis le mois de mars dernier sera incessamment nommé à un poste diplomatique important vraisemblablement l'ambassade auprès du Vatican.

Le départ de M. Comnène et l'arrivée au ministère de M. Grégoire Gafencu ne sauraient modifier la ligne de la politique extérieure roumaine fixée et constamment surveillée par le Roi Carol. L'arrivée de M. Gafencu peut cependant apporter quelque changement à l'esprit et dans les méthodes du ministère des Affaires Etrangères roumain.

M. Comnène appartenait à la carrière. Il avait représenté la Roumanie à Genève et à Berlin ; M. Gafencu lui est avant tout homme politique et journaliste. Il connait le ministère des Affaires Etrangères ou il fut Secrétaire général et Sous-Secrétaire d'État mais il est par ailleurs fondateur de deux importants journaux et il était jusqu'à ce jour le directeur particulièrement actif du « Timpul », le journal le plus répandu de Roumanie.

L'EMPRUNT DES CHEMINS DE FER D'ÉTAT DU MAROC EST COUVERT

Paris, 21. — L'emprunt des chemins de fer d'État du Maroc, qui avait été émis en Hollande en novembre 1926, cinq mois après le début de l'expérience Poincaré à 7 %, est converti en un emprunt 5 %. L'émission s'est terminée hier soir et l'emprunt a été couvert plusieurs fois. Le grand succès de cette opération mesure le redressement du crédit français à l'étranger.

Apprenez les Langues sans peine par le DISQUE. Méthode « ASSIMIL »
Scrépel-Pollet Lille, 73, r. Esquermoise Roubaix, 138, Gde-Rue
271

LES AUTORITÉS DU REICH FONT LA CHASSE AUX INACTIFS ET AUX PARESSEUX

Berlin, 21. — La « chasse aux inactifs et aux paresseux » se poursuit dans le cadre de l'action entreprise par les autorités nationales-socialistes pour recruter la main-d'œuvre manquante. En principe, tout chômeur, même temporaire, est tenu d'accomplir une prestation pendant la durée de son inactivité.

L' « Angriff » souligne qu'un grand nombre de gens, peu soucieux de travailler, émigrent dans les grandes villes du Reich dans l'espoir d'y passer inaperçus. Aussi, les autorités sont-elles contraintes de procéder à des rafles fréquentes et à peu d'intervalle.

D'après l' « Angriff », une de ces rafles a montré que 118 Allemands, pour la plupart célibataires, s'étaient dérobés au travail bien que 98 fussent capables de travailler à plein rendement et 19 capables d'un travail partiel. Ceux qui ont été reconnus aptes sans restriction ont été acheminés le lendemain vers leur lieu de travail.

UN MOUVEMENT DANS LE HAUT PERSONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21. — M. Alexandre Parodi, maître des requêtes au Conseil d'État secrétaire général adjoint du Conseil national économique, est nommé directeur général du Travail et de la Main-d'Œuvre, en remplacement de M. Marcel Bernard, atteint par la limite d'âge. Celui-ci restera en fonction en attendant la délivrance de son brevet de pension.

En exécution d'une décision du Conseil d'Etat, M. Gaston Roussel est réintégré dans les fonctions de directeur général des Assurances Sociales et de la Mutualité, mais il est nommé à d'autres fonctions. M. J. Ferdinand Dreyfus restant à la tête de la direction générale des Assurances Sociales et de la Mutualité.

Pour vos CADEAUX d'ANNÉE
Une jolie paire de gants sera toujours très appréciée si elle est signée
GANT PERRIN — 56, Rue Nationale — LILLE
9537

LE « STOCKHOLM » SERA DÉTRUIT

Monfalcone, 21. — Le paquebot « Stockholm », à bord duquel un incendie se déclara l'autre nuit, continue à brûler et les dirigeants du chantier ont décidé de le détruire.

UN SEUL CADAVRE RETROUVÉ DANS L'ÉPAVE DU « TONECAS » COULÉ A LISBONNE

Lisbonne, 21. — Dans l'épave du vapeur « Tonecas » on n'a retrouvé que le cadavre du timonier, les autres cadavres aperçus hier par un scaphandrier ont été emportés par le Tage.

VENDEZ COMPTOIR CENTRAL LILLE
OR — 36, rue Gustave Delory —
Fin lingot 41,60. Bijoux-Dentiers
Argent. Pièces démonétisées, etc
051

LE VOYAGE EN ALLEMAGNE DU GRAND-DUC WLADIMIR

Amorbach (Franconie), 21. — Le Grand-Duc Wladimir de Russie, prétendant au trône de Russie, est arrivé hier soir à Amorbach pour rendre visite à sa sœur, princesse héritière de Leinigen et au prince de Leinigen. Ce fut un événement sensationnel pour la petite ville de 2.500 habitants pitoresquement située autour de son église du dix-huitième siècle. De nombreux curieux s'étaient groupés autour de la résidence du prince héritier pour tâcher d'apercevoir le Grand-Duc.

Ce matin, le Grand-Duc s'est rendu à Langenburg, en Wurtemberg, pour rendre visite au prince de Hohenlohe-Langenburg, cousin du prince, héritier de Leinigen. Le Grand-Duc sera de retour à Amorbach jeudi et passera dans cette localité les fêtes de Noël. Il se rendra ensuite à Berlin pour rencontrer son autre sœur, la princesse Kira, qui s'est mariée récemment avec le prince Louis-Ferdinand de Hohenzollern, petit-fils de l'ex-empereur Guillaume II.

La discussion de la loi de finances à la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. MECK

M. MECK (Indépendant d'action populaire) souligne qu'avec les charges militaires actuelles on ne peut espérer une diminution des impôts. Il exprime sa confiance dans le gouvernement actuel et rappelle les promesses du Front populaire, promesses démocratiques qui n'ont pas été tenues. L'orateur estime que la loi de 40 heures aurait pu être mieux défendue « si MM. Frossard et Ramadier n'avaient pas quitté le gouvernement et si M. Jouhaux n'avait pas lancé la classe ouvrière dans une grève générale ».

M. PIÉTRI

M. PIETRI (Corse) montre que l'ingéniosité de M. Paul Reynaud consiste moins à équilibrer le budget qu'à aménager cet équilibre entre le budget normal et le budget extraordinaire. Tous les peuples décideraient-ils de désarmer et ce n'est pas à envisager, que le déficit serait encore de quelques milliards. Un ministre des Finances se déclare satisfait quand il fait face à une échéance avec de l'argent dont la charge pèsera sur les échéances futures.

M. Piétri estime qu'il n'y a qu'une seule vraie politique financière, celle du paiement comptant. Il montre ensuite que M. Reynaud a écarté le spectre de l'inflation en réduisant le déficit à 30 milliards en créant des impôts, mais il devra avoir recours encore à l'emprunt.

M. Piétri loue M. Reynaud d'avoir réduit les dépenses des grands travaux civils qui étaient devenus une forme de gaspillage.

L'orateur, par contre, formule des réserves sur la fiscalité nouvelle. Quantité de contribuables échappent à l'impôt général sur le revenu, qui devrait avoir une base réelle au lieu des signes extérieurs. La fiscalité a ses embusqués.

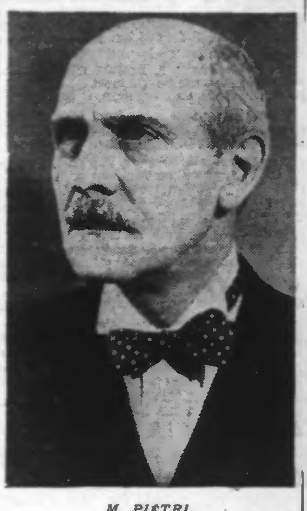

M. PIETRI

(Photo Nyt)

« Le ministre attend un milliard du relèvement des impôts directs, mais un système de précompte serait préférable au bordereau de coupons. Il faut renoncer à la formule d'abattements et d'exonérations. Tous les citoyens doivent l'impôt dans des proportions raisonnables. Trop souvent, l'ouvrier et le paysan ne paient pas la part qu'ils doivent ».

L'orateur constate qu'en Allemagne, tous les travailleurs sont assujettis à l'impôt.

« Le peuple français doit accepter la mobilisation fiscale avec le même esprit que la mobilisation militaire ».

M. Pietri retient les signes d'amélioration de la situation financière. Le public s'hypnotise pour le relèvement de la productivité nationale sur la loi de 40 heures. Le nombre d'heures importe moins que l'efficacité du travail. Il est possible d'éviter les importations en exploitant mieux nos propres ressources.

Enfin, l'orateur conclut en déclarant qu'on ne peut pas être les seuls à respecter le libéralisme et déclare que « tous ceux qui ont conscience de la gravité de l'heure feront le sacrifice de leur préférence. Un plan, même criticable, qui aura toute la France unie derrière lui, aura plus d'efficacité qu'un plan parfait à échéance lointaine.

La séance est suspendue à 17 h. 50.

LA SÉANCE EST REPRISE

La séance est reprise à 18 h. 05.

M. CADIC (Morhiban) évoque l'attentat de Pontivy. Des gestes comme celui-ci n'ont pu être conçus qu'à Paris. Il espère que le gouvernement fera retrouver les coupables. La Bretagne ne trahira pas. Elle ne se séparera pas (appl. nombreux bancs).

M. HERRIOT. — Je me fais l'interprète de toute la Chambre en m'associant à vous pour rendre hommage à la Bretagne, mais je tiens à vous dire que personne, à la Chambre, n'a pris au sérieux les folies de quelques exaltés (applaudissements).

LE DISCOURS DE M. PAUL REYNAUD

M. Paul REYNAUD, ministre des Finances, monte à la tribune.

« **J'ai été davantage frappé par ce qui n'a pas été dit que par ce qui a été dit. Personne n'a contesté le bilan que j'avais dressé. Personne n'a nié les résultats déjà obtenus. Votre silence est éloquent.** Certains orateurs ont dit : Vous n'êtes pas d'accord avec vous-mêmes, vous ne faites pas la dévaluation que vous réclamiez il y a quatre ans. Vous faites de la fiscalité que vous combattiez il y a un an. Vous faites la politique de déflation que vous critiquiez dans le programme de M. Laval.

La dévaluation ? Elle a été faite plutôt trois fois qu'une.

La fiscalité ? La situation a changé depuis un an. L'an dernier, j'annonçais la nécessité d'une modification de la situation.

Quant à la déflation, on m'a fait des reproches contradictoires. C'est un calembour que d'assimiler la déflation des dépenses publiques et la déflation des crédits.

L'Etat ne doit pas accaparer le crédit

« L'Etat ne doit pas accaparer le crédit. Nous allons vers une augmentation de la productivité, vers une diminution du chômage. La déflation qu'on me reproche a été un moyen de reflation de crédits, c'est-à-dire le contraire. D'autres me disent, vous continuez l'inflation de vos prédécesseurs en portant les avances permanentes de la banque de 3 à 8 milliards, je n'ai pas fait autre chose que ce qu'a fait M. Poincaré en 1926 afin de donner au trésor l'élasticité nécessaire pendant la période de transition.

A la fin du dernier débat, j'avais entendu les critiques à ce sujet, non seulement je n'ai pas profité des dix milliards nouveaux d'avances mais je n'ai même pas eu recours à la marge le trois milliards. Je n'ai utilisé que l'afflux des capitaux qui se sont volontairement remis à notre disposition (appl.).

Réforme des prix et du travail

Pour diriger toute l'économie, l'Etat devrait d'abord posséder toutes les statistiques des six derniers mois de production. Regardez l'aviation. A mon sens, on eut mieux fait d'agir comme en Allemagne où dans chaque usine, il y a un contrôleur de l'Etat et les bénéfices sont limités à 10 %. Nous avons voulu faire mieux. A tous ceux qui prétendent régenter l'économie nationale, je réponds oui, mais où sont les avions.

Voix extrême gauche. — Où sont les responsables : Daladier ! Daladier !

M. DALADIER riposte dans le bruit.

M. Paul REYNAUD. — Je n'incrimine personne mais j'ai bien le droit de dire qu'avant de prétendre à une nouvelle tâche, l'Etat doit se mettre en mesure de l'accomplir (appl. dr. cent.).

Le Ministre des Finances se refuse à obliger tous les industriels à remplir d'innombrables paperasses que l'Etat leur réclamerait. **La réforme à accomplir comporte la réforme du régime des prix, la réforme du régime du travail.**

Quand, il y a quelques années, on a pris 80.000 hommes aux campagnes pour en faire des cheminots, on a méconnu la loi qu'il ne faut pas enlever sa main-d'œuvre à une branche de l'activité nationale (appl.).

Les résultats obtenus

M. Paul Reynaud se félicite des résultats déjà obtenus : **Déthésaurisation des capitaux intérieurs ; déthésaurisation extérieure ; l'excédent des caisses d'épargne dépasse 700 millions ; les rentrées d'or sont de plus en plus importantes, alors que le franc monte, que la livre est passée de 178,80 à 177,20.**

« C'est un fait qui ne peut pas être **contesté** ».

M. LAZURICK. — Et par rapport au dollar ?

M. Paul REYNAUD. — **Le franc indépendant est monté légèrement par rapport à toutes les monnaies du monde.**

Le ministre souligne l'importance de la rentrée des capitaux pour la détente du taux de l'intérêt. Quant l'argent est abondant, il est bon marché, la conséquence est que l'Etat fait des économies et que l'industrie privée profite des capitaux. **Les capitaux sont en train de se réinvestir notamment en rentes et en valeurs françaises.** Cela nous est fort agréable, nous souhaitons que la hausse des titres ne soit pas spectaculaire.

Des événements heureux pour le crédit public se préparent

« Certaines rumeurs courent en France. Le fonds d'égalisation des rentes a jeté sur le marché un nombre considérable de titres, parce que nous voulions que la hausse soit sans à-coup. Le portefeuille français doit profiter pour le marché de Paris d'un bénéfice de 30 milliards ; il y a 1.700.000 francs de rentes nominatives pour le crédit foncier, sur 15 milliards il y a eu bénéfice de 2 milliards en faveur des petits porteurs. Lorsque le pays sort de la crise, la bourse monte. Toute la Chambre sera heureuse de la conversion, hier, à Amsterdam, de l'emprunt du Maroc, ce fut un éclatant succès pour le crédit public français. L'opération a été couverte plusieurs fois

A la question de savoir si le redressement français était possible, ainsi, l'étranger a répondu que le redressement de la France était certain. Je suis heureux de dire que des événements heureux se produiront prochainement pour notre crédit public ».

L'amélioration au point de vue économique

Au point de vue économique, je peux donner également des indications précises. Il y a majoration sensible du nombre des wagons chargés. Le mois de novembre 1938 est le premier mois de l'année supérieur à celui correspondant de 1937 pour les grands magasins. Il y a augmentation de 3 % pour les commandes de l'industrie d'aluminium, de 7 % pour les commandes de l'industrie d'aluminium (excl. extr. gauche).

M. Paul REYNAUD. — **Il est pourtant essentiel que la France sache que sa situation s'améliore** (vifs appl.). L'industrie sidérurgique est en hausse de dix pour cent. Il y a ralentissement de 12.000 unités dans l'augmentation saisonnière du chômage. Le ministre indique que la production de l'acier, du minerai de fer, de la houille est en augmentation sensible.

M. Paul Reynaud ajoute que la sortie des automobile est passée de 12.000 à 16.000. Certains disent que tous ces faits heureux sont dus au hasard. Il y a des hasards concordants. Il était temps que le hasard soit pour la France (rires et vifs appl. nomb. bancs).

Le redressement est sérieux

Le ministre des Finances est convaincu que le peuple français prend conscience de ce redressement, dû en partie à la sagesse du parlement et à sa commission des Finances.

« **Le caractère de ce redressement n'est pas aléatoire, puisqu'il s'est produit dans des conditions extérieures peu favorables. Le redressement est sérieux. Il était juste que ceux qui ont joué contre la France aient perdu et reçu une sévère leçon.**

Il faudra encore des emprunts

Quant au budget que je vous présente, je ne dis pas que j'en suis fier ; il faudra faire encore des emprunts dont la charge pèsera sur les budgets futurs. Nous devons rester très prudents. Les décrets-lois ont été critiqués. Je répète qu'**entre la catastrophe et nous, il n'y a que la barrière de nos volontés.**

A la fin du premier trimestre 1939, je présenterai un nouveau bilan. Je pense qu'on peut faire comprendre au peuple français, capable de supporter les charges nouvelles, qu'il doit payer celles-ci comme une prime d'assurance contre l'inflation ruineuse

Vive controverse entre le ministre et M. Piétri

M. Paul Reynaud constate que M. Piétri a formulé des critiques M. Piétri m'a proposé d'étendre l'impôt sur le revenu.

M. PIETRI. — Je n'ai pas dit d'étendre l'impôt sur le revenu, j'ai dit d'appliquer (vifs applaudissements).

M. Paul REYNAUD — S'il ne s'agit que de l'appliquer sans l'étendre, M. Piétri doit avoir un « grigri » dans sa poche, qu'il prenne ma place

M. PIETRI. — J'ai dit que je craignais que vous n'écrasiez les salariés et que vous pouviez par contre lutter contre la fraude

M. Paul REYNAUD — *Prétendez-vous* qu'en réprimant la fraude, vous ferez passer l'impôt sur le revenu de 2.700 millions à 5 700 millions ?

La controverse se poursuit quelques instants. La droite met en cause M. Vincent-Auriol, ancien ministre des Finances

« Il est certain, déclare celui-ci, que l'augmentation de l'impôt général sur le revenu peut nuire à son rendement Il est cependant exact qu'on peut augmenter le rendement de l'impôt sur le revenu sans augmenter l'impôt cédulaire.

Le mois de Janvier sera un mois de départ

Le Ministre remercie la Commission des Finances de sa collaboration, mais formule des réserves sur des amendements grevant le budget de 500 millions

M. Paul REYNAUD. — **La Chambre ne peut pas me demander de poursuivre ma politique et m'en enlever les moyens. J'ai confiance que demain elle m'entendra et refusera de faire tomber, pierre par pierre, le mur que j'élève contre l'inflation. Je peux vous l'annoncer, Messieurs, le mois de janvier sera un mois de départ. Le succès ne sera pas pour moi, il sera pour la nation, ce sont les lois sociales maintenues.**

Rendre la France forte est le but essentiel de notre politique. Déjà la France relève ses finances. Hier, certains disaient : Ah ! Si les capitaux cessaient de faire grève et d'autres répondaient : Ah ! Si la paix sociale pouvait être maintenue par la classe ouvrière. Ce double rêve devient une réalité. **Les capitaux et les ouvriers se sont mis au travail. Rien ne s'oppose plus au redressement de la situation de la France. Combiner toutes les bonnes volontés françaises dans une même action, c'est la politique que nous vous apportons. Vous allez, en votant le budget, nous donner la force nécessaire pour la continuer** (vifs appl. gau. et centre).

Séance suspendue à 19 h. 50, jusqu'à 22 heures.

GALERIES BARBÈS
DE PARIS SUCCURSALE A
LILLE
114, R. Nationale
9363

A.T.G.
Vous avez décidé l'achat d'une cuisinière à Gaz ? Demandez qu'elle porte l'estampille A.T.G. accordée par l'Association Technique de l'Industrie du Gaz en France aux appareils domestiques de qualité. Vous choisirez ainsi
AVEC
TOUTES
GARANTIES
9019

EN EXTRÊME-ORIENT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le délai d'une semaine donné à Moscou au nom du gouvernement japonais par le conseiller d'ambassade Haruhiko Nishi, le 13 décembre, pour accepter la proposition japonaise du renouvellement de l'accord, expire aujourd'hui. Le Gaimusho attendra tard dans la nuit, le rapport de son ambassadeur à Moscou ; M. Shigenori Togo doit, en effet, avoir une dernière entrevue avec M. Litvinov à 22 h. (heure de Tokio).

On apprend à ce sujet, de source japonaise autorisée, que les instructions qui ont été câblées hier matin à M. Togo, lui prescrivent d'avertir le gouvernement soviétique *qu'il* portera seul la responsabilité des complications qui résulteraient du rejet des propositions japonaises.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE CHINE A QUITTÉ PRÉCIPITAMMENT TCHOUNG KING

Hong Kong. — M. Ouang Tching Ouei, ministre des Affaires étrangères de Chine, et sa femme, se sont secrètement enfuis par avion de Tchoung King, le 19 décembre, en direction de Hanoï.

La raison de ce départ serait une divergence de vues avec le maréchal Tchang Kai Chek au sujet des pourparlers de paix sino-japonais.

On pense que M. et Mme Ouang Tching Ouei arriveront probablement à Hong Kong demain.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 41

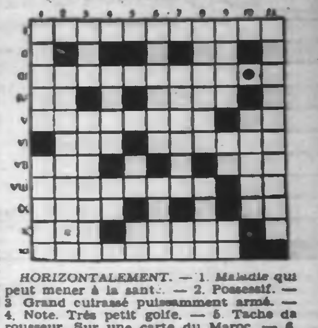

HORIZONTALEMENT. — 1. *Maladie* qui peut mener à la santé. — 2. Possessif. — 3 Grand cuirassé puissamment armé. — 4. Note. Très petit golfe. — 5. Tache de rousseur. Sur une carte du Maroc. — 6. Fatigué. Se dit parfois d'une femme séduisante. — 7. Entre nom et surnom. Œuvre de Lamartine. — 8. Folles entreprises. Répété par le pleurnicheur. — 9. Soin. Magnifique prometteur. — 10. Fin de participe. Protégée contre l'infection. — 11. Le point capital.

VERTICALEMENT.— I. Venu en France dans un chapeau. Non réalisée. — II. Réparties. — III. Aurait bien du supposer que les soupçons ne risquaient guère de s'éparpiller. Plaques de fer pour arrêter un pène, un verrou. — IV. Eléments de recensement. Fin de participe. — V. Abréviation musicale. Indique un format. — VI. Décorais. Fraction d'addition. — VII. Prétendu génie qui habitait les eaux. Préfixe. — VIII. Divertir. Fréquente en été. — IV. Sport. Commun à Franco, Caballero, Mohamed. Sur une carte du Maroc. — X. Prénom féminin. — XI. Dans la philosophie d'Aristote ce qui pour chaque être est la possession de sa perfection, de sa fin.

Solution du problème N° 40

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	D	I	A	L	O	G	U	E	R	A	S
II	A	D	M	I	R	A	T	R	I	C	E
III	N	E	E	■	T	R	I	■	S	I	R
IV	G	E	■	C	I	E	L	S	■	S	T
V	E	■	A	R	E	■	E	O	R	■	I
VI	R	E	M	I	■	M	■	L	A	D	S
VII	E	L	A	S	T	I	C	I	T	E	S
VIII	U	■	S	E	E	■	A	V	E	■	U
IX	S	U	■	S	T	E	L	E	■	U	R
X	E	V	A	■	E	■	O	■	A	N	E
XI	S	E	R	P	E	N	T	I	N	E	S

les cacaos de nos colonies font le bon chocolat
9306

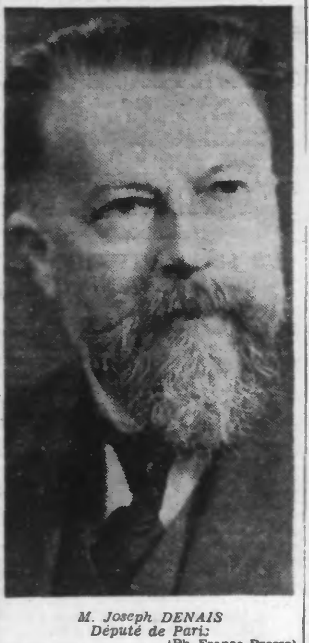

M. Joseph DENAIS
Député de Paris
(Ph. France-Presse)

LES EXONÉRATIONS de la contribution nationale extraordinaire

Les revenus ne dépassant pas 6.000 francs seraient exonérés et cette base serait portée à 8.000 francs pour les contribuables ayant 2 enfants

La taxe ne serait pas appliquée aux bénéfices agricoles ne dépassant pas 2.500 francs

Voici le texte de l'article 2 sexies, l'un des plus importants de la loi de finances, relatif aux exonérations de la contribution nationale extraordinaire de 2 %. Les articles 5 et 6 (2e alinéa) du décret-loi du 12 novembre 1938, relatif à diverses mesures fiscales sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 5. — En ce qui concerne les bénéfices agricoles, la contribution nationale ne sera établie que lorsque le revenu déterminé comme en matière d'impôt cédulaire sur les bénéfices de l'exploitation agricole excédera 2.500 francs. Elle sera assise et recouvrée dans les mêmes conditions et en même temps que ce dernier impôt

Art. 6 (2e alinéa) — Sont étendues à la dite contribution les exonérations à l'impôt sur les traitements salaires et pensions prévues à l'art. 61 du code général des impôts directs

Sont également exonérés lorsque totalisés s'il y a lieu, ils n'ont pas atteint au cours de l'année 6.000 francs pour un même bénéficiaire, les traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, ainsi que les bénéfices des professions industrielles, commerciales et ceux des professions artisanales et assimilées visées par l'art. 23 du code général des impôts directs.

Cette limite est portée à 8.000 francs pour le contribuable qui a deux enfants à charge, ladite somme étant augmentée de 2.000 francs par enfant à charge supplémentaire.

LA MAJORATION DE L'IMPOT GÉNÉRAL SUR LE REVENU

Pour compenser en partie la diminution de recettes s'élevant à 557 millions résultant des dispositions contenues dans l'article 2 sexies, la commission des Finances a présenté un article 2 septies dont elle attend une ressource supplémentaire de 70 millions et qui a pour objet de relever de 30 % à 1/3 la majoration des cotes à l'impôt général sur le revenu au titre de la contribution nationale exceptionnelle. Voici le texte de cet article 2 septies :

L'art. 7 du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à diverses mesures fiscales est modifié ainsi qu'il suit : Pour l'année 1938, il sera établi au titre de la contribution nationale au nom de tout redevable d'une cote d'impôt général sur le revenu, une imposition distincte et supplémentaire égale au tiers de ladite cote

DEMANDE D'INTERPELLATION SUR CERTAINES QUESTIONS MILITAIRES

M. DEWEZ, député du Nord, a adressé à M. le Président de la Chambre des Députés la lettre suivante :

« Selon les déclarations de M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, dès la rentrée de janvier, doit avoir lieu un débat sur l'importante question de la défense nationale. J'ai l'honneur de vous informer de mon intention d'interpeller M. le Ministre de la Guerre : 1° sur les conditions d'existence matérielles et morales des soldats ; 2° sur la situation des sous-officiers et officiers ; 3° sur la rigueur de la discipline et la répression dont sont victimes les éléments de gauche à l'armée ; 4° sur les iniques condamnations infligées aux volontaires de retour d'Espagne, pour n'avoir pu répondre à temps à leurs obligations militaires.

» Je vous prie donc de bien vouloir m'inscrire sur la liste des interpellateurs.

» Veuillez croire, etc... ».

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La Commission de la Marine marchande a adopté des rapports de M. Dahir, sur le congé annuel payé des marins, les obligations de l'armateur en cas de maladie, d'accident ou de décès des gens de mer.

D'autre part, la Commission attirera l'attention du Gouvernement sur les conséquences possibles, quand à l'augmentation du chômage, de l'application de la loi de quarante heures dans la Marine marchande.

La Commission de la Législation Criminelle et Civile a voté le principe d'une amnistie pour les combattants français en Espagne nationaliste et républicaine qui n'ont pas répondu à temps aux convocations de réservistes.

La Commission de l'Agriculture a décidé de ne pas s'occuper de la question de l'extension des allocations familiales à l'Agriculture, estimant qu'il s'agissait d'un problème national et social, et non d'une question d'ordre professionnel. Toutefois, la Commission a estimé que des améliorations doivent être rapportées aux décrets-lois étendant les allocations familiales à l'Agriculture.

D'autre part, la Commission a demandé au Ministre des précisions sur l'impôt des fonds provenant du droit supplémentaire de 5 fr. par permis de chasse.

La Commission de la Marine militaire, a entendu une communication du Président relative à l'état d'avancement des constructions neuves.

Après avoir reçu des délégations au sujet des sanctions consécutives à la grève du 30 novembre, elle a chargé son Président d'intervenir auprès du Ministre de la Marine en faveur du personnel en instance de poursuites pénales pour des faits autres que des délits de droit commun.

A la Commission de l'Aéronautique

La commission de l'aéronautique de la Chambre a adopté des rapports favorables aux textes du gouvernement pour les projets tendant à modifier la loi fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'Air et complétant la loi sur le recrutement de l'armée de l'Air.

Elle a chargé son président de présenter un amendement à la loi de finances pour permettre l'augmentation du nombre des décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire mises à la disposition de l'armée de l'Air.

Elle a chargé M. Saurin de se mettre en rapport avec les ministres intéressés pour envisager l'opportunité et les possiblités d'un aménagement des tarifs postaux aériens entre la France et l'Afrique

LA LOI SUR LA PRESSE

a été étudiée par la commission de législation civile et criminelle

La commission de la législation civile et criminelle de la Chambre a repris cet après-midi l'examen du projet, retour du Sénat, modifiant la loi de 1881 sur la presse

Sur la proposition du rapporteur, M. Le Troquer, elle a pris comme base de discussion non point le texte voté par la Haute Assemblée, mais celui que la Chambre avait voté il y a plus d'un an. C'est ainsi qu'elle a décidé de correctionnaliser les procès de presse intentés pour diffamation par des parlementaires ou des citoyens chargés de fonctions publiques.

Un amendement de MM. Drouot et Parmentier maintenant le texte voté au Luxembourg et qui consistait à conserver en ce cas la compétence du jury selon les dispositions en vigueur a été repoussé.

M LÉON BLUM FERAIT EN JANVIER UN LONG VOYAGE D'ÉTUDE AUX ÉTATS-UNIS

D'après un bruit répandu dans les couloirs de la Chambre, M. Léon Blum se proposerait de se rendre en janvier aux Etats-Unis pour y faire un assez long voyage d'étude.

LA PÉRIODE DANGEREUSE
chez la femme est entre 40 et 50 ans. Evitez des troubles graves en faisant un usage régulier de la Tisane de Santé de Verfeil, très agréable à boire et inoffensive.
Boite : 4 fr. 70 - toutes pharmacies.
Beauvisage - Ph. Montluçon.
9028

LA DIÈTE POLONAISE A REJETÉ LA MOTION UKRAINIENNE RÉCLAMANT L'AUTONOMIE DE HALICZ ET DE VOLHYNIE

Varsovie, 21. — La motion ukrainienne déposée à la Diète le 8 décembre et réclamant l'autonomie pour les terres de Halicz et de Volhynie a été rejetée par la Diète polonaise, le président de la Chambre ayant communiqué par écrit aux députés ukrainiens que cette motion ne pouvait être acceptée.

J'ai enfin trouvé le Remède qu'il me fallait
Je souffrais d'une bronchite chronique qui m'oppressait la poitrine, un catarrhe me faisait tousser et cracher à n'en plus finir, quand, un ami charitable me fit connaître le Sirop Boin Quelques cuillerées à soupe de ce merveilleux remède supprimèrent ma toux et me donnèrent du souffle. Aujourd'hui, cette vieille bronchite n'est plus qu'un mauvais souvenir. Par reconnaissance, je ne cesse de recommander le Sirop Boin à tous ceux qui souffrent d'une lésion grave du poumon. Flacon 17 fr. toutes pharmacies.
243

TROIS EXÉCUTIONS CAPITALES EN DEUX JOURS A BERLIN

Berlin, 21. — Des exécutions capitales ont lieu en Allemagne sur un rithme accéléré. Aujourd'hui a été exécuté à Berlin, un nommé Erich Boos, 20 ans, condamné à mort pour avoir tué un gendarme à Eisenberg, dans le Palatinat.

Hier, deux exécutions capitales avaient déjà eu lieu, celle de Reinhold Schiemann, âgé de 21 ans, condamné à mort par le tribunal Koenigsberg, pour double assassinat et celle de Robert Eckert, 24 ans, condamné à mort par le tribunal de Traunstein, pour avoir assassiné un infirmier à l'hôpital de Attl sur l'Inn.

VOICI LA NEIGE...
Voici de nouvelles facilités pour les fervents des sports d'hiver :
Des consignes de skis fonctionneront pendant la prochaine saison dans les gares de Paris-Est, Paris-Lyon, Paris Quai d'Orsay et Austerlitz ainsi qu'en province dans les gares de Dijon, Lyon-Perrache, Lyon Brotteaux, Marseille St-Charles ; Nice-Ville ; Morez ; les Hôpitaux-Neufs-Jougne et Genève - Eaux Vives pour la région du Sud-Est ; Béziers , Bordeaux-St-Jean ; le Mont Doré et Toulouse Matabiau pour la région du Sud-Ouest
Ces consignes seront exclusivement réservées aux voyageurs porteurs d'une carte d'abonnement spéciale qui donnera droit à un nombre illimité de dépôts pendant la durée de sa validité ; chaque carte sera valable pour le dépôt d'une paire de skis et de deux bâtons
Les fervents du ski ne manqueront donc pas de bénéficier de cet avantage qui leur sera accordé pour un prix très modique.
Les cartes d'abonnement de saison (valables du 23 octobre 1938 au 4 juin 1939), seront délivrées au prix de 20 francs pour Paris et de 15 francs en province.
Les cartes de 3 mois, dont l'origine de validité sera fixée par le demandeur seront vendues 15 francs pour Paris et 10 francs en province.
A Paris, les cartes seront valables dans l'une quelconque des gares que nous avons indiquées.
En province, elles ne seront utilisables que pour la gare de délivrance.